

ARRÊTÉ n° 2025-PREF-DRCL/354 du 30 décembre 2025

***portant modification de l'heure de clôture du scrutin pour l'élection
des conseillers municipaux et communautaires des 15 et 22 mars 2026
dans le département de l'Essonne***

La préfète de l'Essonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment son article R.41 ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 27 août 2025 portant nomination de Mme Fabienne BALUSSOU, en qualité de préfète de l'Essonne ;

VU le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date de renouvellement des conseils municipaux et communautaires et portant convocation des électeurs ;

VU la consultation en date du 24 novembre 2025 des présidents de l'union des maires de l'Essonne (UME) et de l'association des maires ruraux de l'Essonne (AMRE) ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de faciliter le droit de vote en retardant l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires des dimanches 15 et 22 mars 2026 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de l'Essonne,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

L'heure de clôture du scrutin pour l'élection des conseillers municipaux et communautaires des dimanches 15 et 22 mars 2026 est fixée à 20h00 dans toutes les communes du département de l'Essonne.

Article 2 :

Le présent arrêté sera affiché par les soins des maires des communes du département de l'Essonne au plus tard le cinquième jour avant celui du scrutin, soit le mardi 10 mars 2026. Il devra, en outre, être apposé dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

Article 3 :

Le secrétaire général de la préfecture, les sous-préfets d'Étampes et de Palaiseau, ainsi que les maires des communes du département de l'Essonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La préfète,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' and 'B' intertwined, with a long horizontal stroke extending to the left.

Fabienne BALUSSOU